

Familles de la Manche



JOURNAL TRIMESTRIEL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE • DECEMBRE 2008 • Numéro 226 • 0,35 €
Z.I. de la Capelle - Rue Léon Jouhaux - BP 424 - 50004 SAINT-LO Cedex • Tél. 02 33 57 92 25 • Fax. 02 33 57 39 11
Site internet : <http://www.udaf.asso.fr>

La famille, *un port dans un océan de vie*

La Crise mondiale, l'Europe, la Famille. Trois mots pour résumer à la fois les difficultés, les problèmes à résoudre et les motifs d'espoir pour l'année à venir.

La crise, chacun la vit à son niveau. L'inconscience, l'égoïsme du monde de la finance ont généré cette énorme crise économique qui s'étend partout dans le monde. Les familles sont touchées dans leur travail, dans leur pouvoir d'achat. Elles sont inquiètes.

L'Europe : trouvera-t-elle la force de proposer des réponses concertées, collectives, pour tenter d'atténuer les effets de ce cyclone ? Notre "vieux continent" aura-t-il la capacité de proposer des objectifs, une vision de société qui redonnent espoir aux citoyens, qui soient autre chose que la perspective de consommer toujours plus pour alimenter le système ? Ensemble, les familles de tous les pays de l'Union peuvent peser dans ce sens.

La Famille : elle souffre, et en même temps, elle reste l'un des piliers de notre société. "La famille est un port dans un océan de vie", disait le philosophe André Comté-Sponville. Parce que la tempête s'est levée sur l'océan, chaque homme a besoin de ce port.

C'est là que chacun peut trouver chaleur, compréhension, solidarité. C'est là que sont transmis les repères, les valeurs de partage, d'altruisme. C'est là

qu'est peut-être le plus grand motif d'espoir en cette fin d'année. Pour autant, la famille n'est pas, ne doit pas être, le refuge d'où l'on n'ose pas sortir. Elle doit être protectrice, mais ouverte sur le monde, imaginative pour intégrer les évolutions de la société sans y perdre son âme.

Le Mouvement familial peut aider les familles : l'union fait la force et l'union des familles n'échappe pas à la règle. Les 81 associations familiales du département agissent sur le terrain avec et pour toutes les familles. Elles sont regroupées au sein de l'UDAF, qui compte actuellement plus de 6 000 familles adhérentes. Pour espérer faire valoir leurs aspirations et leurs besoins, les jeunes familles ont tout intérêt à adhérer et à s'investir dans le Mouvement. Elles seront accueillies avec enthousiasme dans chaque association locale.

S'investir dans le Mouvement familial, c'est une bonne façon de prendre son destin en main, de s'ouvrir sur le monde et d'y faire valoir son point de vue. En cette période de grande mutation, c'est important ! Alors, puisqu'une nouvelle année commence dans quelques jours, je souhaite à chaque famille d'être à la fois le port qui protège et la base d'où on s'élançait. Je souhaite à chacun que 2009 soit l'année de l'accalmie et d'un nouveau départ dans une société plus humaine, plus juste et plus tolérante. Je souhaite qu'ensemble, additionnant nos efforts et nos bonnes volontés, nous essayions de construire un avenir meilleur.

C'est cet espoir qui fait que, malgré tout, malgré l'inquiétude, je souhaite à tous une BONNE ANNEE !

Bernadette Desvages, Présidente

Sommaire

Page 1

- Voeux de l'UDAF

Pages 2-3

- 60 ans de l'aide à domicile
- Activités de l'association familiale du Canton de Mortain
- 119 : Allô Enfance en Danger
- Un Conseil Départemental
- Pour participer aux bourses aux vêtements

Pages 4-5

- Dossier : Toxicomanie

Page 6-7

- 3646 : le numéro de l'Assurance Maladie
- La médiation familiale
- Dernière minute...
- Le projet de loi "Hôpital, patients, santé et territoires"
- Une nouvelle dynamique pour "Maisons de Qualité"

Page 8

- Familles Rurales siègera au Haut Conseil de la Famille
- Ouverture des magasins le dimanche





60 ans d'aide à domicile

L'association Aide et Intervention A Domicile (AIAD) fête ses soixante ans. L'association, de type Loi de 1901, est née au lendemain de la seconde guerre mondiale. Les conditions de vie sont pénibles pour les familles, et les mères sont mises à rude épreuve (logements sommaires, pas d'appareils ménagers, familles souvent nombreuses, accouchements à domicile...). Avec le soutien de l'Association des Familles de Coutances et celui du Mouvement Populaire des Familles, Mme Perraudou fonde "l'Aide aux Mères de Familles" en 1948, en lien avec la Fédération Nationale, créée en 1927.

Sous la présidence du Docteur Fauvel, la fondatrice assure bénévolement la direction de l'association pendant 8 ans ! Usagers et intervenantes sont accueillies au domicile de cette directrice dévouée, et les "aides aux mères" recrutées doivent être célibataires...

En 1958, 15 Aides aux Mères interviennent... et logent dans les familles. Le secteur d'intervention est en effet très étendu et les moyens de déplacement sont pratiquement inexistantes. Du lundi au vendredi, les travailleuses familiales logent donc dans les familles aidées.

Des réponses innovantes à des besoins nouveaux
Les usagers sont au cœur des préoccupations des bénévoles et des professionnels de l'AIAD. L'association adapte constamment ses prestations aux besoins repérés au sein de la population. Elle contribue à la mise en place de réponses innovantes pour améliorer le quotidien au domicile des familles et des personnes les plus fragiles.

La philosophie de l'AIAD, c'est la reconnaissance des droits et libertés de la personne aidée, le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.

Les composantes de l'accueil et des interventions n'ont pas changé depuis 60 ans :

- Considérer la personne aidée comme un sujet ayant des droits et des devoirs,
- La respecter dans ses choix, ses modes de vie, ses croyances...
- La protéger, garantir sa sécurité,
- La valoriser.

Plusieurs orientations fondent l'aide apportées aux personnes à leur domicile :

- Permettre et favoriser le développement de l'autonomie et la socialisation de la personne

- Développer un réel savoir faire et un savoir être des intervenants
- S'inscrire dans un travail de réseau avec les autres acteurs du champ médico-social,
- Travailler en équipe.

AIAD Manche

**48 rue de Tourville – BP 133 – 50201 Coutances
cedex**

www.aiad-manche.com -

a.domicile.coutances@wanadoo.fr

Trois services en un

L'AIAD, ce sont trois services complémentaires :

Un service mandataire : Un personnel d'expérience et de qualité intervient au domicile des familles ou personnes, selon des horaires adaptés aux besoins des intéressés.

Dans ce cadre, elle propose les services suivants :

Garde d'enfants, aide aux devoirs, transport, courses, entretien de la maison et du linge, préparation des repas, aide à la personne.

Un service prestataire qui regroupe :

- L'aide à la vie quotidienne pour les familles, les personnes handicapées et les personnes âgées,
- Les interventions lors d'événements familiaux (grossesse, maladie...).

Les services, selon les besoins de chacun, peuvent être les suivants :

Aide ménagère, aide à la préparation des repas, courses, démarches administratives, aide à la toilette, aide à l'habillement, suppléance des parents.

Un S.S.I.A.D. (service de soins infirmiers à domicile), qui intervient sur les cantons de Coutances et Cerisy-la-Salle, sur prescription médicale et au domicile privé individuel obligatoirement. Les interventions du SSIAD visent les personnes âgées de plus de 60 ans, atteintes d'une pathologie ; les personnes handicapées ; les personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes.



Activités de l'association familiale

Du Père Noël aux bourses aux vêtements

L'association familiale de Mortain poursuit ses activités ; elle a même innové cette année : les enfants ont pris part au Noël du Relai d'assistantes maternelles.

Le 7 décembre dernier, les enfants de 0 à 6 ans qui fréquentent la ludothèque "Le Miljeux" ont pu participer, pour la première fois, au Noël du RAM, au COSEC de Mortain. Après un accueil chaleureux, les enfants ont pu assister au spectacle "Bal à Mômes", proposé par le groupe Marinade. Ils ont ensuite eu droit à un goûter en présence du père Noël... pas encore trop débordé en ce début de mois.

Bourses aux vêtements 2009

A vos agendas : les dates sont arrêtées pour toute l'année.

- bourse printemps/été : du 6 au 10 avril
- bourse automne/hiver : du 5 au 9 octobre
- bourse aux jouets et à la puériculture : du 9 au 12 novembre (à confirmer).

Renseignements : 02 33 59 94 15

La ludothèque accueille les enfants

Elle est ouverte pour tout public, le mercredi, de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.

Elle accueille les enfants non scolarisés le vendredi de 9H30 à 11H30.

Renseignements : 02 33 59 75 28



119 *Allô Enfance en Danger*

France 2 a publié récemment le premier film-documentaire réalisé sur le 119-Allô Enfance en Danger. Ce film, intitulé "Allô le 119, j'écoute", met en lumière, sous la forme d'un reportage de 53 minutes, le travail quotidien des écoutants, professionnels de l'enfance (psychologues, juristes, travailleurs sociaux, médecins...). Le film, tourné entre octobre 2007 et mars 2008 par Philippe Pichon, est une totale immersion sur le plateau d'écoute du 119. On comprend ce qui s'y déroule sans besoin de commentaires.

Il permet également de mieux comprendre le parcours d'un appel au 119, mais aussi l'articulation entre le 119 et le "terrain" quand la situation évoquée lors d'un appel le nécessite.

Il met ainsi en avant les relations fortes qui existent entre le 119 et ses principaux interlocuteurs au niveau local, les Conseils Généraux, mais aussi les services d'urgence : police...

Le 119 Allô Enfance en Danger :

- Accueille et traite les appels concernant des situations d'enfants en danger et en risque de l'être,
- transmet les informations concernant ces enfants aux services des Conseils Généraux,
- est joignable 24H sur 24
- est accessible gratuitement même depuis un téléphone mobile,
- n'apparaît pas sur les factures détaillées de téléphone,
- est joignable de toute la France et des Départements d'Outre Mer, respecte la confidentialité des appels.

Le 119 est un service d'urgence sociale : chaque appel "pour rire" peut empêcher un appel sérieux !

Renseignements : Nora Darani,
responsable communication du GIP-119
01 53 06 68 73 – ndarani@allo119.gouv.fr
www.allo119.gouv.fr



Un Conseil Départemental

pour rendre le droit plus accessible

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Manche a été créé le 9 novembre 2004.

Les différents membres de cet organisme sont l'Etat, le Conseil Général de la Manche, certaines Communautés de Communes, les représentants des différentes professions du droit et les associations spécialisées dans le domaine juridique.

Sa principale mission est de rendre le droit plus accessible aux personnes.

Le CDAD permet à tous ceux qui le souhaitent de s'informer sur leurs droits. Il aide à effectuer les démarches simples et oriente vers les professionnels du droit appropriés.

Le CDAD distribue aussi des bons de consultation juridique afin que les personnes confrontées à un problème juridique complexe puissent bénéficier d'une consultation gratuite auprès d'un professionnel du droit. La délivrance des bons se fait par l'intermédiaire des associations lors de leurs permanences d'écoute et d'orientation. Ce sont elles qui vont déterminer après examen de la situation et du problème juridique s'il y a une nécessité de délivrer un bon. Aucune condition de ressources n'est exigée pour la délivrance de ces bons.

Si vous désirez simplement vous renseigner sur vos droits ou si vous souhaitez bénéficier d'un bon de consultation juridique, il vous suffit de prendre rendez-vous à l'une des permanences d'écoute et d'orientation tenues par les associations partenaires du CDAD.

Pour prendre rendez-vous pour une consultation en Droit général :

A Cherbourg ou Valognes : CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) - 02.33.94.77.05

A Saint-Lô ou Avranches : ACJM (Association de contrôle judiciaire de la Manche) - 02.33.19.05.80

A Coutances : ACJM - 02.33.19.05.80 ou CIDFF - 02.33.94.77.05

Pour les consultations en Droit de la consommation :

Des permanences sont tenues par le Comité Technique Départemental de la Consommation au Palais de Justice de Saint-Lô, le 2e lundi de chaque mois, entre 13h45 et 16h00. Pour prendre rendez-vous, téléphonez à l'ACJM - 02.33.19.05.80.

Enfin, pour tout renseignement supplémentaire, deux points d'information :

CDAD de la Manche

Tribunal de Grande Instance de Coutances

B.P.719 - 50207 COUTANCES Cedex

cdadmanche@yahoo.fr – Tél : 02.33.76.68.20

ou Association Famille de France à Coutances, entre 14h00 et 16h00 les 1er et 3e lundi de chaque mois.

Tél : 02.33.45.14.16.

Jean Claude FERON
Permanent du CDAD



Pour participer aux bourses aux vêtements,

Des permanences d'adhésion

L'association familiale saint-loise organisera en 2009 différentes bourses aux vêtements, aux jouets, aux articles de puériculture. Pour pouvoir vendre des articles au cours de ces bourses, l'adhésion à l'association est obligatoire.

Les personnes souhaitant adhérer afin de déposer objets et vêtements aux diverses bourses, mais aussi celles qui souhaitent simplement renouveler leur adhésion, pourront

le faire au cours des permanences organisées par l'association à l'Espace Associatif du Centre Culturel, Place du Champ de Mars à Saint-Lô, de 14H30 à 17H30, aux dates suivantes :

Lundi 19, vendredi 23, lundi 26, vendredi 30 janvier 2009.

Une permanence aura également lieu à l'UDAF de la Manche, 291 rue Léon Jouhaux à Saint-Lô, aux mêmes heures, le lundi 2 février.



Toxicomanie

parents et professionnels s'informent

L'adolescence est une période charnière, pas toujours confortable. Beaucoup de jeunes ont recours à la drogue, sous toutes ses formes, pour s'aider à franchir le cap. Et les adultes se sentent trop souvent impuissants devant des pratiques parfois illicites (cannabis, héroïne...), et parfois... licites, au moins pour les adultes (tabac, alcool). Pour aider les parents, l'UDAF a organisé en novembre deux réunions d'information sur les problèmes de conduites addictives. Les participants ont été nombreux. Médecins et policiers leur ont apporté des informations et ont répondu à leurs questions.

C'est la troisième année que l'UDAF organise de telles réunions à l'intention des parents d'élèves des collèges et lycées. Chaque réunion cible un secteur différent du Département : cette année, le secteur de Coutances puis celui d'Avranches. Grâce au concours des chefs d'établissement, les invitations sont diffusées dans les classes. Une centaine de parents et professionnels de l'éducation ont profité de ces moments d'information en novembre. M. Vildey, formateur anti-drogue de la Police nationale, et le Docteur Larget, chef de service à l'intersecteur d'addictologie du Bon Sauveur, sont intervenus à Coutances. L'adjudant Viel et l'adjudant Lebourgeois, de la gendarmerie d'Avranches, le Docteur Durand, médecin chef au Centre Presqu'Ile Cotentin, et le Docteur Breurec, du Centre d'addictologie de la Baie, sont intervenus à Avranches.

chologique de la période de l'adolescence. L'addiction, précise le Docteur Larget, c'est la perte de la liberté de s'abstenir. Les drogues, le tabac, l'alcool ou les jeux peuvent provoquer un comportement addictif.

Le manque de repères des jeunes, la recherche d'une situation de paix, loin du stress imposé par la société, par la soif de réussite que leur imposent les adultes, autant de raisons qui peuvent pousser un adolescent vers les conduites addictives.

C'est une problématique complexe, souligne le Docteur Breurec à Avranches, qui ne peut pas se réduire au fait d'avoir, ou pas, de la volonté.

Que faire lorsqu'il y a un doute, ou même lorsque l'on découvre que son enfant a expérimenté la drogue, se demandent les parents ? "On sait qu'ils vont y toucher, dit l'un, mais comment éviter qu'ils aillent vers l'excès, la dépendance ?"

Les médecins le soulignent tous : le fait d'expérimenter ne rend pas obligatoirement dépendant. Il est toutefois important d'aborder le problème avec son enfant le plus tôt possible. Ne pas diaboliser, tenter de comprendre les messages codés que les jeunes cherchent à transmettre. Chercher l'échange avec l'enfant, même si on n'est pas d'accord. Ce qui peut sauver les jeunes, c'est de ne pas avoir peur d'en parler dans la famille.



Perdre la liberté de s'abstenir

L'intervention de la police ou de la gendarmerie ont permis d'évoquer l'engrenage dangereux, de la "fumette festive" au deal qui permet de payer sa drogue sur les bénéfices de celle qu'on vend aux copains ; de souligner le choc, pour un jeune jusqu'ici sans histoire, lorsqu'il se retrouve en garde à vue, et le risque pris, puisque le revendeur encourt 5 ans de prison et un casier judiciaire qui lui fermera la porte de différents postes lorsqu'il cherchera du travail.

Les parents ont pu aussi voir de près ces herbes, shit, boulettes, poudre et autres produits utilisés par les jeunes : une connaissance utile pour permettre de détecter très vite les signes de danger.

Côté médical, ces réunions ont permis une approche psy-

**Chacun sa voix,
chacun sa vie,
et un **LA** pour
tout accorder.**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

L'alcool aussi...

Tous les intervenants, à Coutances comme à Avranches, ont souligné que l'alcool est un problème aussi important que la consommation de drogues illicites. L'alcool est une drogue dure, affirment-ils tous, qui nécessite le même temps de récupération que l'héroïne. Dans le Sud Manche, l'adjudant Viel indique que les ? des interventions de nuit de la gendarmerie sont liées à l'alcool. D'une façon générale, les statistiques mettent en évidence le fait que 16% des 11/15 ans consomment de l'alcool au moins une fois par semaine, et que 30% des moins de 15 ans ont déjà fait l'expérience d'une ivresse. La "Biture expresse" est une des manifestations des conduites à risque inquiétantes actuellement.

Au Centre Presqu'Ile, à Cherbourg, Mme Durand reçoit des jeunes qui commencent toujours par dire que "Cà calme" et qu'"ils gèrent"... jusqu'au jour où ils ne se contentent plus de l'effet apaisant et déstressant de la drogue, mais recherchent la "défonce", bien au delà de l'ivresse.

Tous les intervenants mettent en garde : le cannabis avait la réputation de ne pas entraîner de dépendance. Aujourd'hui, ses effets sont mieux connus. Ce produit est beaucoup plus riche en THT (le produit dangereux) qu'il ne l'était il y a 20 ans, et donc beaucoup plus dangereux.

Il n'y a pas de "drogue douce"

A Coutances comme à Avranches, le débat avec la salle a duré longtemps : l'inquiétude des parents est forte. Ils doivent savoir cadrer et leur rôle est important, mais... comme le souligne Mme Durand, "le métier de parent est le plus difficile au monde. Chacun fait donc ce qu'il peut, avec ses moyens".



Questions de parents

Dur, dur, d'être parent ! Ils sont donc venus nombreux à ces deux réunions d'information sur les conduites addictives. Ils ont apporté leur inquiétude, leurs incertitudes et leurs questions.

Pourquoi une telle recherche d'ivresse, voire de défonce ?

Peut-être pour certains par manque de perspectives ? Un adolescent en bonne santé a des copains, conteste, fait du sport... Si tout à coup il change beaucoup, change ses fréquentations, si vous détectez une odeur caractéristique dans sa chambre, discutez avec votre enfant, renseignez-vous, évaluez son niveau de consommation.

On peut aussi analyser cette recherche comme la volonté d'obtenir du plaisir tout de suite, et sans effort.

C'est encore le résultat d'une société individualiste, où celui qui n'est pas dans le coup (plus fragile, moins vif...) va être

marginalisé.

Jusqu'où être tolérant ?

On peut faciliter l'expression du jeune, mais notre rôle est aussi de mettre des limites ?

Le risque est en effet que le jeune se referme. Il faut provoquer les occasions de discussion. Il existe des ouvrages bien faits sur la toxicomanie, qui peuvent servir d'accroche à une discussion.

A quel âge est-il raisonnable de proposer un apéritif à un jeune ?

Le plus tard possible. Des problèmes graves sont constatés de plus en plus tôt. Plus un enfant commence jeune, plus il risque l'ivresse ou la dépendance.

Qu'en est-il du "redbull" ?

C'est un excitant très concentré. Parfois associé avec de l'alcool fort, il peut provoquer des effets très importants. Ce n'est toutefois pas le premier excitant vendu sur le marché. Les sportifs de haut niveau utilisent depuis longtemps des boissons stimulantes...

Quelques adresses utiles :

- Centre Epidaure à Coutances 27, rue des Teintures - 50200 Coutances, 02.33.47.40.07
- Centre Médico Psychologique 200 avenue de Paris - 50000 Saint-Lô, 02.33.77.12.60
- Centre Presqu'Ile : 7 et 9 rue des Moulins - 50100 Cherbourg, 02 33 10 03 03
- Centre d'alcoologie de la Baie : 3 rue Tilleul - 50170 Pontorson, 02 33 60 65 00
- Drogues info service : 0 800 23 13 13 (anonyme et gratuit depuis un poste fixe)
01 70 23 13 13 depuis un portable, coût d'un appel ordinaire
- Ecoute cannabis : 0 800 91 20 20 (anonyme. Coût d'un appel local depuis un poste fixe)
- Ecoute alcool : 0 811 91 30 30 (anonyme. Coût d'un appel local depuis un poste fixe)
- www.drogues.gouv.fr



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Nous sommes à votre service à l'Agence de
Saint-Lô Centre Ville
65 rue Havin
02 33 72 57 00
Distributeur à votre disposition 24 H sur 24 H



**UNE RELATION DURABLE,
ÇA CHANGE LA VIE.**

Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie - 478 834 930 RCS Caen.



36 46 *Le numéro de l'Assurance Maladie*

Depuis le 1er juillet, l'Assurance Maladie a changé de numéro de téléphone. Un seul numéro à retenir désormais pour joindre votre caisse d'Assurance Maladie : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe, soit trois fois moins cher que précédemment).

En pratique, vous faites donc le 36 46, puis avez le choix entre deux possibilités :

- Vous souhaitez obtenir des informations sur vos derniers remboursements : vous tapez étoile sur votre clavier téléphonique.
- Vous désirez être mis en relation avec un téléconseiller : vous tapez le numéro de votre département.

Avec le 36 46, vous pouvez aussi :

- Connaître les coordonnées des professionnels de santé proches de chez vous,
- Savoir s'ils prennent ou non la carte Vitale,
- Obtenir une information sur les tarifs des consultations pratiqués par ces professionnels de santé et leur niveau de remboursement. Pour les médecins à honoraires libres, l'Assurance Maladie donne le tarif le plus fréquemment pratiqué avec éventuellement une fourchette de tarifs. D'ici le fin de l'année, l'Assurance Maladie enrichira ce service avec les tarifs des principaux actes techniques et ceux des actes dentaires les plus fréquents. Ces informations tarifaires seront également disponibles sur le site de l'Assurance Maladie, rubrique "annuaires".

Assurance Maladie - Site internet : www.ameli.fr



Conflits familiaux, séparations, divorce...

La Médiation familiale peut vous aider

"Comment va s'organiser l'accueil de nos enfants après notre séparation ?

Notre fille ne veut plus que nous voyions notre petit fils : comment lui reparler ?

..."

S'engager dans une médiation familiale peut aider à dépasser le conflit et à trouver un accord pour préserver les liens familiaux.

La médiation familiale, c'est un temps d'écoute, d'échanges, de négociation qui permet aux parties en présence

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial,
 - de prendre en compte concrètement les besoins de chacun, enfants ou adultes,
- avec le concours d'un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial. Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.

Le médiateur familial n'est pas là pour défendre l'une des parties contre l'autre, il ne juge pas, il ne dit pas ce qu'il faut faire. Il crée les conditions du dialogue.

Dans des conditions d'accueil et d'écoute favorables, les parties vont pouvoir établir une communication constructive, identifier la source de leur conflit, organiser leurs droits et devoirs de parents ou grands parents, aborder les questions financières.

Il est possible de faire appel à un médiateur familial avant ou pendant une séparation, pour faire le point et préparer les conséquences de la séparation, en particulier pour les enfants.

On peut également recourir à un médiateur familial plus tard, lorsque les décisions prises au moment de la séparation ne correspondent plus aux besoins du moment.

Enfin, parents ou grands parents peuvent faire appel au médiateur lorsqu'un conflit familial les empêche de voir leurs enfants ou petits enfants.

Le juge aux affaires familiales peut ordonner une mesure de médiation familiale lorsqu'il estime qu'il en va de l'intérêt des enfants au moment d'une séparation.

Les intéressés eux-mêmes (couple en instance de séparation, grands parents...) peuvent demander directement une médiation familiale en s'adressant au secrétariat du service :

UDAF de la Manche, 02 33 57 92 25.

A l'UDAF, deux médiateurs diplômés exercent la fonction de médiateurs. Ils reçoivent les demandeurs au plus près de leur domicile, à Cherbourg, Coutances, Saint-Lô ou Avranches.



Dernière minute...

Familles de France demande un temps de parole...

Familles de France demande un temps de parole pour les représentants des familles

Les familles aujourd'hui sont fragilisées dans beaucoup de domaines de leur vie quotidienne. Elles sont de plus en plus mises en cause tant face à la délinquance des mineurs ou à l'absentéisme scolaire que pour les addictions aux jeux ou le surendettement...

Parmi les 17 millions de familles en France, moins de 6% savent qu'elles ont des représentants officiels qui sont partenaires des pouvoirs publics comme les syndicats salariés et employeurs. Les familles ont donc besoin d'être informées par ceux qui les représentent officiellement et défendent leurs intérêts matériels et éthiques.

Familles de France demande que la Loi "Communication audiovisuelle et nouveau service public de la télévision" donne aux familles des temps de parole spécifiques sur les médias audiovisuels publics.

Il s'agirait de spots dédiés aux familles, libres de toute attache publicitaire, sur les sujets qui les concernent dans

le cadre national et européen, par exemple :

- la prévention santé
- les gestes écologiques
- les valeurs citoyennes et familiales

Familles de France soutient fortement l'amendement réaliste présenté par les députés Paternotte, Boënnec, Maurer, Morenvillier, Pancher et Tardy visant l'article 18 du Projet de Loi Communication audiovisuelle et nouveau service public de la télévision où serait inséré à l'alinéa 13 des spots ayant pour thèmes "l'éducation sanitaire et sociale, le développement durable, l'instruction civique et citoyenne et l'Union européenne."

Familles de France souhaite que soit inséré un alinéa supplémentaire pour que les représentants des familles disposent gratuitement d'une minute par jour aux heures de grande écoute sur les chaînes audiovisuelles publiques pour faire passer ces messages.



Le projet de loi "Hôpital, patients, santé et territoires"

va dans le bon sens

Le projet HPST, présenté en conseil des ministres en octobre, soulève de nombreuses oppositions du côté des professionnels de santé, des hospitaliers et des financeurs.

Du côté des usagers du système de santé, il n'est pas question de ne pas soutenir ce projet, tout simplement parce qu'il propose une nouvelle organisation d'un système de santé qui ne réussit plus à atteindre l'objectif constitutionnel d'égalité d'accès aux soins. En outre, la philosophie globale de cette nouvelle organisation, élaborée après de nombreuses concertations avec l'ensemble des acteurs, nous paraît pertinente dans sa volonté de décloisonner la médecine de ville et l'hôpital ainsi que de donner enfin une définition légale à la médecine de premier recours.

Les ennemis de la liberté ne sont pas du côté de ceux qui veulent un peu plus d'organisation, mais du côté de ceux qui n'en veulent pas et préfèrent laisser le système filer au détriment de tous ceux qui en attendent du secours face à la maladie. Acceptons donc quelques contraintes pour assurer une meilleure régulation du système !

Pour autant, le Collectif interassociatif sur la santé n'est pas aveugle. Il manifeste un soutien critique au projet HPST et espère que le débat parlementaire permettra de reconnaître les attentes des usagers qui n'ont pas été prises en compte dans les ajustements de ces dernières semaines et notamment :

Le renforcement de la démocratie sanitaire dans les nouvelles gouvernances hospitalière et régionale, et notamment la faculté d'émettre des avis sur la politique régionale de santé pour les conférences régionales de santé ainsi que le maintien des commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge dans tous les établissements de santé ;

L'amélioration des conditions de mise en œuvre de l'éducation thérapeutique et de l'accompagnement des patients par la création d'un fonds et d'un conseil national ;

La reconnaissance des plans de soins coordonnés pour tous les malades chroniques ;

La coordination entre les professionnels de santé de ville, de l'hôpital et du médico-social et l'élaboration d'outils facilitant ces coopérations.

Travaillons donc tous au renforcement du texte du projet de loi relatif à l'hôpital, aux patients, à la santé et aux territoires et veillons surtout à ce que les avancées qu'il comporte potentiellement soient effectivement mises en œuvre dans les territoires sans y voir émerger de nouvelles frontières. Agissons positivement pour façonner une nouvelle organisation de notre système de santé.

CISS (Collectif interassociatif sur la santé)

Contact presse : Marc Paris, responsable communication – 01 40 56 94 42



Une nouvelle dynamique

pour Maisons de Qualité

Dans un contexte en pleine mutation, l'Association Maisons de Qualité a réuni ses adhérents à Paris les 04 et 05 novembre dernier en vue d'échanger et lancer « la nouvelle dynamique Maisons de Qualité ».

Fondée en 1993 en Bretagne par Joseph NIOL, alors président d'UDAF, sur des principes de confiance entre familles consommateurs et constructeurs pour réussir la construction de sa maison, Maisons de Qualité est un lien unique entre consommateurs et constructeurs de maisons individuelles.

L'agrément de constructeurs sur la base d'une charte permet une réelle valeur ajoutée à la loi de décembre 1990 sur le contrat de construction de maisons individuelles (CCMI).

Chaque constructeur adhérent est évalué chaque année sur la confiance accordée par ses clients. Ce critère est imparable et distingue Maisons de Qualité de tout autre système de qualification.



Quinze ans plus tard, l'association est devenue fédération avec son siège à Paris et prend une pleine dimension nationale en s'appuyant sur sept associations régionales. Dès lors, une soixantaine de constructeurs régionaux ont adhéré aux valeurs de Maisons de Qualité pour progresser

de manière continue et évaluée, dans la satisfaction des attentes des familles, toujours très attachées à la maison individuelle.

Ces attentes évoluent fortement avec la prise en compte des besoins d'économie d'énergie et de construction durable.

Anticipant la démarche du Grenelle de l'Environnement, Maisons de Qualité a démarré dès 2000, avec l'ADEME et d'autres partenaires, la réflexion sur une démarche globale de la qualité environnementale de la maison individuelle.

Ce travail aboutit à la production du carnet éco-logique ?, permettant à chaque famille d'évaluer son projet de construction en matière d'environnement.

Les objectifs de Maisons de Qualité sont maintenant de transformer le label qu'elle délivre en certification tout en gardant l'évaluation des constructeurs par leurs clients.

La certification pourra également être appliquée aux nouvelles exigences des maisons basse consommation d'énergie.

Dans un contexte devenu brutalement peu favorable au projet de construction de leur maison, les familles doivent savoir qu'elles peuvent compter sur l'action de Maisons de Qualité et ses partenaires pour la réussite de leur projet de construction adapté à leurs besoins.

Site : www.maisonsdequalite.com

Michel VAUCELLE

**Administrateur UDAF 56 et URAF Bretagne
Président de Maisons de Qualité**



Familles Rurales

siègera au Haut Conseil de la Famille

Familles Rurales se réjouit de la création du Haut Conseil de la Famille annoncée le 29 octobre 2008 par décret lors du Conseil des ministres. Notre Mouvement attendait avec impatience la création de cette instance où les questions de politique familiale et de sujets en relation avec la famille pourront enfin être abordés. Une création espérée et enfin réalisée ! Un représentant de Familles Rurales siègera dans ce Haut Conseil.

Notre Mouvement est d'ores et déjà prêt à s'investir dans les travaux de cette instance. Quatre thèmes lui apparaissent comme essentiels et prioritaires :

- La revalorisation des allocations familiales
- L'attribution des allocations familiales pour tous les enfants, du premier au dernier
- Un congé parental plus attractif
- Le développement du nombre de places d'accueil dans les structures petite enfance.

Familles Rurales espère que les travaux du Haut Conseil de la Famille pourront débuter au plus vite.

**Familles Rurales,
1er mouvement familial, implanté
dans 88 départements,
regroupant 3000 associations locales et
180 000 familles adhérentes
Association de défense des consommateurs**

**Fédération départementale de la Manche
ZI La Capelle - 291 rue Léon Jouhaux
50000 SAINT-LÔ
Tél. : 02.33.57.76.59
Mail : familles.rurales@worldonline.fr
www.famillesrurales.org**



Ouverture des magasins le dimanche :

La CSF se prononce contre !

Alors que le gouvernement vient d'annoncer son intention de permettre l'ouverture des magasins le dimanche, la CSF s'est prononcée contre cette mesure.

En effet, de nombreux éléments viennent alimenter cette position :

- D'abord le cadre législatif du droit du travail qui interdit de travailler plus de 6 jours par semaine avec obligation pour l'employeur de proposer à ses salariés un repos hebdomadaire de 24 heures consécutives, le dimanche.
- Des dérogations de droit sont prévues par le Code du travail, selon la nature de la zone commerciale, et sa situation géographique.

Il est à noter qu'aucun texte européen ne règlemente

l'ouverture des magasins et que l'interdiction de l'ouverture le dimanche n'a pas été jugée contraire au Traité.

- Ensuite, l'ouverture des magasins le dimanche détruit les temps sociaux collectifs nécessaires à la construction de chaque individu. Quand les familles? ne pouvant se voir en semaine, vont-elles pouvoir se retrouver pour partager des temps de loisirs (promenade, jeux, discussion...)?

Quand des groupes de personnes vont-ils pouvoir se retrouver pour militer et faire des activités de loisirs et sportives?

... Sauf à vouloir faire une société de consommateurs plutôt que de citoyens ?

- D'autre part, l'argument avancé par le gouvernement : "cette ouverture dominicale va soutenir la consommation" ne tient pas. Des dépenses faites le dimanche pourraient être faites un autre jour de la semaine. De plus, le pouvoir d'achat des familles ne s'améliorant pas, les sommes disponibles pour la consommation ne sont pas extensibles à l'infini et le danger est que les familles aient recours au crédit pour pouvoir consommer.

- Les salariés sont payés double le dimanche, ce qui permet à des familles ou aux étudiants de boucler leurs fins de mois. Certes cette situation est réelle, mais ne faudrait-il pas améliorer le niveau des salaires et l'organisation du temps de travail ? Ces salariés sont souvent dans des situations de travail à temps partiel, ils cumulent même plusieurs temps partiels pour certains afin de s'en sortir, et cela n'est pas acceptable.

- Enfin, le développement de l'ouverture de certains magasins le dimanche se fait au détriment des petits commerces de proximité. D'où des quartiers désertés par les commerçants.

Pour toutes ces raisons, la CSF est résolument opposée à l'ouverture des magasins le dimanche.

**Confédération syndicale des familles
37 rue Roger Salengro -50120 Equeurdreville
02 33 94 58 15**

S'abonner, c'est facile !

La revue "Familles de la Manche" paraît chaque trimestre

- Pour vous abonner, retourner le bulletin ci-dessous dûment rempli, accompagné d'un règlement par chèque (1 € pour 4 numéros).

- Pour adhérer à une association familiale :

L'Union départementale des associations familiales regroupe 83 associations familiales locales. Lorsque vous adhérez à l'une de ces associations (liste sur demande à l'UDAF), vous réglez en même temps une cotisation d'adhésion à l'UDAF (montant : 1 €).

- Pour adhérer à une association locale, renseignements au 02 33 57 92 25 (secrétariat action générale).

Bulletin d'abonnement

M. Mme :

Adresse :

Appt : N° et nom de rue :

.....

Code postal : Ville :

- Souscrit un abonnement d'un an (4 numéros) à la revue "Familles de la Manche".
(ci-joint chèque de 1 € en règlement).

- Souhaite obtenir la liste des associations familiales du département.

Associations des Familles de la Manche, Familles de France, Familles Rurales, Confédération Syndicale des Familles, Veuves Civiles, Enfance et Famille d'adoption, Maisons Familiales Rurales, APEI, Associations d'Aide à Domicile en milieu rural, Union des Familles de malades mentaux, Associations Familiales Catholiques, Associations Aide aux Mères, Associations Familiales Laïques, Association des Paralysés.

ISSN 1270-797X - Directeur de la publication : Jean-Marie VERLEYEN - Conception : L'AUTRE 4, rue des Ardennes 50180 Agneaux Tél. 02 33 05 75 78

Dépôt légal : 22.02.1946 - N° CPPAP 1010G85594.